

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, sur convocation adressée le 21 mai, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Magny sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Michèle CAT, Marie-Anne CHENESSEAU, Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIERE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, David GALLOU (suppléant de François GOBLET) Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Marie-Claire MAERTEN, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Mélanie MOURANT PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Philippe SCHMIT

Pouvoirs : de Christine DAMAS à Laurence HUARD, Véronique THIBOUST à Pascal RIOLET, Jean-Claude FRIESSE à Mélanie MOURANT PERINO, Philippe FORGE à Cyril LUCAS, Emile BOUNOUANE à Marie-Claire MAERTEN, Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Agnès PENFORNIS à Pierre GIGOU, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Bruno BLANCHARD à Michel QUENTIN, Michelle ELLEAUME à Olivier DANIEL, Pierrette SALMON à Jérôme MEUNIER, Bruno TARANNE à Philippe SCHMIT, Pascal AUBRY à Josette MOUTON

Absent excusé : Vincent CARNIS,

Absents : Sylvie GAREL, Ingrid HEURTAULT, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Frédéric DELESTRE

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers votants : 51

Quorum : 28

*Monsieur DELESTRE souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers communautaires et précise qu'un pot sera organisé à l'issue de la séance.*

## 1. FONCTIONNEMENT GENERAL

- **Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 25 mars et 11 avril 2024**

*Les procès-verbaux des conseils communautaires des 25 mars et 11 avril 2024 sont approuvés à l'unanimité*

- **Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé un certain nombre de devis depuis le Conseil Communautaire du 25 mars 2024 qui sont les suivants :

Compétence	Objet	Fournisseur/partenaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Enfance Jeunesse	Sortie Patinoire ALSH Ados	L'Odysée	261,61 €	276,00 €
	Animation Hiver ALSH Fontaine	FRMJC Région Centre	/	602,10 €
	Produits entretien crèche Illiers	Adis	234,27 €	280,25 €
	Produits entretien crèche Bailleau	Adis	234,27 €	280,25 €
	Camping Séjour Primaires été 2024 à Jumièges	Base de Loisirs de Jumièges	/	4 936,00 €
	Impression Tickets Ados	Imprimerie Chauveau	261,00 €	313,20 €
	Escape game Printemps ALSH Courville	Pakkap	354,18 €	397,20 €
	Sortie Printemps ALSH Courville	Biotropica	881,52 €	930,00 €
	Transport sortie Printemps ALSH Courville	Voyages DELAFOY	1 509,09 €	1 660,00 €
	Projet Jardin ALSH Ados	Horti28	83,33 €	100,00 €
	Projet Jardin ALSH Ados	Gamm Vert	191,66 €	230,00 €
	Projet Jardin ALSH Ados	Point P	273,60 €	328,32 €
	Activités Séjour Ados été 2024	SARL Tonic Aven	3 759,17 €	4 511,00 €
	Camping Séjour Ados été 2024	SARL Tonic Aven	1 612,36 €	1 773,60 €
	Sortie Printemps ALSH Fontaine	Biotropica	420,85 €	444,00 €
	Petits matériels d'activité ALSH Ados	Décapro	105,00 €	126,00 €
	Transport sortie Printemps ALSH Fontaine	Voyages DELAFOY	754,54 €	830,00 €
	Transport sortie été 2024 ALSH Ados	Voyages DELAFOY	754,54 €	830,00 €
	Animation été 2024 ALSH Ados	Pakkap	401,91 €	445,20 €
	Prestation attelage atelier RPE	Paffrath Pascal	/	120,00 €
Animation fin d'année RPE	Ferme Les Zart	521,32 €	550,00 €	
Administration Générale	Abonnement La Gazette des Communes (communes + communauté de communes)	Groupe Le Moniteur	1 371,00 €	1 400,00 €
	Abonnement La Lettre du Cadre	Groupe Le Moniteur	302,64 €	309,00 €
	Fournitures Administratives	Groupe DELTA	2 134,60 €	2 561,52 €
	Formation élus (3 jours)	Le Tremplin	/	6 500,00 €
	Renouvellement Certificat Dématérialisation des Actes	SRCI	185,00 €	222,00 €
Culture	Relevé Topographique Parcelle future salle de spectacle intercommunale	Cabinet HERMAND	895,00 €	1 074,00 €
	Bornage Parcelle future salle de spectacle intercommunale	Cabinet HERMAND	1 195,00 €	1 434,00 €

Eau Potable	Animation Réunion Prise de Compétence Eau Et Assainissement (Conférence des Maires)	SARL DUPUET Franck	700,00 €	840,00 €
Bâtiments	Poignée porte pour réparation poignée entrée micro crèche Illiers	Bricomarché	5,58 €	6,70 €
	Tonte sites CCEBP partiel pour tournage de film	Villedieu Paysage	538,67 €	646,40 €
	Courville salle de spectacle - clôture de la parcelle achetée	Groupe TTC	3 400,00 €	4 080,00 €
	Papier toilette et essuie main	ADIS-HEEGEO	143,84 €	172,61 €
	ALSH Bailleau le Pin (ancien presbytère) - contrôle VI	APAVE	460,00 €	552,00 €
	Nouveau branchement électrique siège com com pour bornes recharges véhicules élec	ENEDIS	2 582,40 €	3 098,88 €
	renouvellement pneus avant kangoo 333 + géométrie	CHERON	253,06 €	303,67 €
	Réseaux Secs	rénovation point lumineux parking Saint Hilaire Illiers	Energie 28	5 950,00 €
Courville Luminaires passage LED		ERS Maine	25 154,98 €	30 185,98 €
Courville Luminaires passage LED		SYNELVA	2 515,50 €	3 018,60 €
Courville Luminaires passage LED		Eiffage energie	41 722,52 €	50 067,02 €
Courville Luminaires passage LED		SYNELVA	4 172,25 €	5 006,70 €
Courville Luminaires passage LED		Eiffage energie	85 121,54 €	102 145,85 €
Courville Luminaires passage LED		SYNELVA	8 512,15 €	10 214,58 €
Saint Luperce mise en conformité armoires + passage LED		ERS Maine	57 284,83 €	68 741,80 €
Saint Luperce mise en conformité armoires + passage LED		SYNELVA	5 728,48 €	6 874,18 €
MSP Illiers pose chambre L1T		ERS Maine	1 325,39 €	1 590,47 €
MSP Illiers pose chambre L1T		SYNELVA	132,54 €	159,05 €
Saint Luperce mise en conformité armoires + passage LED, renouvellement lanterne		ERS Maine	148 453,73 €	178 144,48 €
Saint Luperce mise en conformité armoires + passage LED, renouvellement lanterne		SYNELVA	14 845,37 €	17 814,44 €

## 2. FINANCES

### DELIBERATION N°24-096 FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MOTTEREAU

La commune de Mottereau demande un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au sujet du financement de l'opération suivante :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Travaux de rénovation de toiture des bâtiments communaux	24 303,32 €	FDI	7 291,00 €	30
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de Concours)	6 075,00 €	25
		Auto-financement	6 077,32 €	25
		DETR	4 860,00 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>24 303,32 €</b>		<b>24 303,32 €</b>	<b>100</b>

Une délibération du conseil municipal de la commune de Mottereau a été prise en ce sens le 04 avril 2024.

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours au profit de la commune de Mottereau dans la limite d'un montant représentant 50 % du reste à charge de la commune et pour un montant maximum de 6 075 € concernant le financement de l'opération retracée dans le tableau ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder un fonds de concours au profit de la commune de Mottereau concernant les travaux de rénovation de toiture des bâtiments communaux pour un montant de 6 075 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

**DELIBERATION N°24-097**  
**FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT LUPERCE**

La commune de Saint-Lupercé demande un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au sujet du financement de l'opération suivante :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Achat d'une tondeuse frontale KUBOTA F391	24 820 €	Commune de Saint-Lupercé	12 420 €	50,04
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de Concours)	12 400 €	49,96
<b>TOTAL</b>	<b>24 820 €</b>		<b>24 820 €</b>	<b>100</b>

Une délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Lupercé a été prise en ce sens le 4 avril 2024.

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours au profit de la commune de Saint-Lupercé dans la limite d'un montant représentant 50 % du reste à charge de la commune et pour un montant maximum de 12 400 € concernant le financement de l'opération retracée dans le tableau ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder un fonds de concours au profit de la commune de Saint Lupercé concernant l'achat d'une tondeuse frontale F391 pour un montant de 12 400 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

**DELIBERATION N°24-098**  
**FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BILLANCELLES**

La commune de Billancelles demande un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au sujet du financement de l'opération suivante :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Travaux de pose de 4 cavurnes et d'un jardin du souvenir au cimetière de Billancelles	4 891,67 €	Commune de Billancelles	2 445,84 €	50
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de Concours)	2 445,83 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>4 891,67 €</b>		<b>4 891,67 €</b>	<b>100</b>

Une délibération du conseil municipal de la commune de Billancelles a été prise en ce sens le 9 avril 2024.

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours au profit de la commune de Billancelles dans la limite d'un montant représentant 50 % du reste à charge de la commune et pour un montant maximum de 2 445,83 € concernant le financement de l'opération retracée dans le tableau ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder un fonds de concours au profit de la commune de Billancelles concernant les travaux de pose de 4 cavurnes et d'un jardin du souvenir au cimetière de Billancelles pour un montant de 2 445,83 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

Information concernant les tarifs de la piscine de Courville-sur-Eure

*Ces tarifs ont été joints à la note de synthèse. Il est proposé de revaloriser les tarifs tels que prévus dans la délégation de service public et de maintenir une différenciation de tarification entre les habitants du territoire Beauceperchois et les habitants résidant hors du territoire. Le ticket unitaire adulte augmente de 20 centimes pour passer de 4,75 € à 4,95 €. Pour les habitants résidant hors du territoire le ticket passe de 5,55 € à 5,75 €. Autre information concernant les créneaux utilisés par les écoles, ces derniers passent à 91,70 €.*

*Monsieur PEPIN demande des précisions sur la formule mensuelle sans engagement à 19,40 € et le PASS saison piscine illimitée à 43,15 €. Monsieur le Président répond que l'ouverture est beaucoup plus importante en juillet-août. Le temps d'ouverture semaine est en forte évolution sur la période estivale et c'est pourquoi le PASS saison est proposé en été. La formule mensuelle sans engagement à 19,40 € ne peut être souscrite en juillet. La formule mensuelle illimitée à 19,40 € tout au long de l'année est possible.*

*Monsieur MEUNIER demande où en est le souci de la structure.*

*Monsieur le Président répond que le dossier a peu avancé. La piscine a fermé un court laps de temps pour enlever les baies coulissantes. Il n'y a pas de reprise lourde de la poutre mais une reprise des baies coulissantes.*

*Monsieur MEUNIER aimerait savoir si le toit peut s'ouvrir.*

*Monsieur le Président répond que le toit restera amovible.*

*Monsieur LOCHON souhaite ajouter l'âge des enfants s'agissant des tarifs.*

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

---

#### **DELIBERATION N°24-099 ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DU CDG28**

---

Le Président expose :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au CDG28, a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Considérant qu'afin de permettre aux collectivités et établissements publics concernées de remplir cette nouvelle obligation, le CDG28 a mis en place un dispositif de signalement auquel les collectivités et établissements publics peuvent adhérer par convention,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention jointe en annexe de la présente délibération.

L'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir portera exclusivement sur les missions suivantes :

- Recueillir les signalements (étude de recevabilité de la saisine, identification des parties et caractérisation des signalements)

- Orienter l'agent vers l'autorité compétente (transmission du signalement, recommandations à mettre en œuvre en fonction des signalements et suivi du traitement...).

Le CDG28, pour exercer cette mission, constituera une commission ad hoc composée d'une équipe pluridisciplinaire.

En parallèle, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche s'engage à :

- Mettre en place, préalablement à la signature de la présente convention, les procédures de gestion de chacune des situations (mise en œuvre des mesures conservatoire, réalisation d'une enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle...), tant pour la victime déclarée que l'auteur mis en cause
- Désigner un référent et un référent-adjoint comme interlocuteur pour le suivi des alertes
- Informer la commission par écrit des suites données aux signalements transmis.

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche participera aux frais d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir en s'acquittant d'un forfait d'adhésion annuel fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG28.

Au regard de l'effectif de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et du forfait d'adhésion fixé en 2023 par le Conseil d'administration du CDG 28, ces frais d'intervention s'élèvent à un montant de 420 €.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable lors de sa séance du 27 mai 2024.

Le Président, invite le conseil communautaire à se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir, telle que prévue dans la convention d'adhésion jointe.
- **AUTORISE** Le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents

#### **4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

### **DELIBERATION N°24-100 AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE NOGENT-LE-PHAYE**

---

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogent-le-Phaye a été arrêté le 12 février 2024

La commune sollicite la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche dans son courrier du 19 mars 2024 qui dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis. En l'absence d'avis, celui-ci sera réputé favorable.

*Monsieur le Président est surpris que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche soit sollicitée.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au PLU de la commune de Nogent-le-Phaye.

---

**DELIBERATION N°24-101**  
**ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE : DEMANDE DE**  
**SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**

---

Le conseil communautaire a approuvé l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) par délibération en date 06 novembre 2023.

Une consultation va être lancée d'ici la fin du mois de mai pour désigner le bureau d'études chargé d'établir le PDMS.

Une subvention est sollicitée au titre du Fonds vert 2024, l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME n'ayant pas été reconduit en 2024.

Il est précisé que le coût du projet est estimé à hauteur de 80 000 € HT avec une aide financière de l'Etat au titre du fonds vert qui pourrait être de l'ordre de 50 % soit un montant de 40 000 €. Il convient donc d'autoriser le Président à déposer la candidature à l'axe 3 du fonds vert : développement des mobilités durables en zones rurales, volet 1 : réalisation d'un PDMS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert au sujet de l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié
- **AUTORISE** le Président à déposer la candidature à l'axe 3 du fonds vert : développement des mobilités durables en zones rurales, volet 1 : réalisation d'un PDMS
- **ABROGE** la disposition de la délibération n°199-2023 du conseil communautaire du 6 novembre 2023 autorisant Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME pour la réalisation de PDMS

---

**5. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

---

**DELIBERATION N°24-102**  
**ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS**  
**D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---



Le marché attribué à la société SVR pour une durée de trois ans (2021-2024) est en cours d'achèvement.

C'est pourquoi, un nouveau marché vient d'être lancé pour une durée de deux ans. La publicité de l'avis est intervenue le 29 mars dernier avec une remise des offres le 26 avril 2024 à 12 h. A la suite de l'examen des offres, qui a eu lieu le 13 mai 2024 il est proposé de retenir l'offre de la société des Vidanges Réunies basée sur le bordereau des prix suivants :

Désignation	Prix unitaire TTC du marché SVR
<b>Intervention dans le cadre de la campagne groupée :</b>	
Vidange d'une fosse d'une capacité inférieure ou égale à 3 m <sup>3</sup> (jusqu'à 40 mètres linéaires entre la fosse et le domaine public)	224 €
<b>Intervention d'urgence :</b>	
Vidange d'une fosse d'une capacité inférieure ou égale à 3 m <sup>3</sup> (jusqu'à 40 mètres linéaires entre la fosse et le domaine public)	336 €
<b>Prestations complémentaires :</b>	
Surcoût forfaitaire par m <sup>3</sup> supplémentaire au-delà du forfait de 3 m <sup>3</sup>	75 €
Surcoût de mètres linéaires supplémentaires de tuyau d'aspiration au-delà du forfait de 40 ml par tranche de 10 mètres	34 €
Forfait de déplacement sans intervention (Usager absent)	99 €
Forfait de travaux de dégagement de l'installation	99 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Société des Vidanges Réunies basée sur le bordereau des prix indiqué ci-dessus pour un nombre maximum de 350 interventions/an.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché, ainsi que tous documents en rapport avec cette affaire.

**DELIBERATION N°24-103  
MONTANT DE LA REDEVANCE D'ENTRETIEN D'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF POUR L'ANNEE 2024**

Dans le cadre de la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » et notamment de l'entretien des installations d'assainissement non collectif, il y a lieu de fixer les montants des redevances d'entretien et des prestations complémentaires au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

	Prix SVR (TTC)		Tarifs CCEBEP	
	Marché 2021	Marché 2024	2021	Proposition à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2024
vidange en campagne groupée <3 m3	198,00 €	<b>224,00 €</b>	205,00 €	<b>259,00 €</b>
vidange en intervention d'urgence	297,00 €	<b>336,00 €</b>	325,00 €	<b>389,00 €</b>
surcout par m3 supplémentaire	60,50 €	<b>75,00 €</b>	60,00 €	<b>89,00 €</b>
surcout de ml supplémentaires de tuyaux d'aspiration	33,00 €	<b>34,00 €</b>	35,00 €	<b>40,00 €</b>
forfait déplacement sur RDV sans intervention	88,00 €	<b>99,00 €</b>	90,00 €	<b>119,00 €</b>
forfait de dégagement de l'installation	88,00 €	<b>99,00 €</b>	90,00 €	<b>119,00 €</b>

*Monsieur MARTIN précise que la personne ne souhaitant pas passer par la communauté de Communes paierait la vidange pour un montant de 389 €. L'économie pour une famille est donc d'un peu plus de 100 € (259 €).*

*Monsieur le Président informe le conseil que les tarifs apparaitront sur le site internet de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. A la demande de Monsieur DELESTRE, il est répondu qu'il n'est pas prévu de flyers. Les communes en seront avisées. Il souhaite que les communes assurent le relais de l'information.*

*Monsieur MAUPU demande si les particuliers faisant une réservation officielle avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pourront-ils bénéficier de l'ancien tarif.*

*Monsieur le Président répond favorablement mais fait remarquer que le budget annexe Assainissement non collectif ne dispose pas de marge de manœuvre importante.*

*Monsieur MARTIN ajoute que certaines communautés de communes voisines ont purement et simplement abandonné le service.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 de l'application des tarifs proposés ci-dessus
- **DIT** que le paiement de la redevance d'entretien d'installation d'assainissement non collectif et des prestations complémentaires pourra être divisé entre plusieurs particuliers lorsque cette installation est commune à plusieurs habitations.

**DELIBERATION N°24-104**  
**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA**  
**SECURISATION D'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DE LE THIEULIN-**  
**FRIAIZE-SAINT-DENIS-DES-PUITS**

---

Dans le cadre de cette opération une consultation a été mise en place pour désigner un maître d'œuvre. La publicité de l'avis est intervenue le 5 avril dernier avec une remise des offres le 29 avril 2024 à 12 h.

Aucune offre n'a été remise pour cette opération.

Conformément à l'Article L2122-1 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas fixés par décret en Conseil d'Etat en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse.

Des bureaux d'études ont donc été consultés et il est proposé de retenir l'offre du Cabinet MERLIN pour un montant de 55 722,50 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir l'offre du Cabinet MERLIN pour un montant de 55 722,50 € HT pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la sécurisation d'eau potable pour les communes de Le Thieulin-Friaize-Saint-Denis-des-Puits
- **AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que tous documents en lien avec cette affaire

**DELIBERATION N°24-105**  
**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

---

Un nouveau marché vient d'être lancé avec un avis d'appel public à la concurrence publié le 5 avril dernier. La remise des offres est intervenue le 6 mai 2024 à 12 h.

A la suite de l'examen de ces dernières, lequel a eu lieu le 13 mai 2024, il est proposé de retenir l'offre de la société COLAS pour un montant de 84 900 € HT s'agissant de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle.

*Monsieur BUISSON demande des précisions sur la tranche conditionnelle.*

*Monsieur le Président explique que la tranche conditionnelle porte sur des travaux situés à Courville-sur-Eure et Illiers-Combray.*

*Monsieur le Président est surpris par certaines entreprises qui ont remis une offre assez élevée.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de voirie 2024 à la société COLAS pour un montant de 84 900 € HT incluant la tranche ferme et la tranche conditionnelle.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que tous documents en rapport avec cette affaire.

**DELIBERATION N°24-106**  
**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**  
**D'ELIMINATION DES DECHETS 2023 DU SIRTOM DE COURVILLE-SUR-EURE-**  
**LA LOUPE-SENONCHES**

Le décret 2000-204 du 11 mai 2000 prévoit que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné... ».

Dans ce cadre, le SIRTOM de Courville-sur-Eure, La Loupe et Senonches a adressé à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, son rapport annuel 2023 et il y a lieu d'en faire communication.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2023 établi par le SIRTOM de Courville-sur-Eure, La Loupe et Senonches.

**DELIBERATION N°24-107**  
**SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
**TRANCHE 1 CREATION D'UN NOUVEAU FORAGE SUR LA COMMUNE DE**  
**LE THIEULIN**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**D'EURE-ET-LOIR AU TITRE DE 2024**

Dans le cadre de la réalisation d'une sécurisation de l'alimentation en eau potable, il est programmé la création d'un nouveau forage pérenne sur la commune de Le Thieulin.

Le coût de l'opération est estimé à 135 927 € HT et il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, sachant qu'une demande a également été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le plan de financement serait le suivant :

<b><u>DEPENSES</u></b>	Montant en € H.T.	<b><u>RECETTES :</u></b>	Montant en €	%
Assistant à maîtrise d'ouvrage	11 560,00	Département d'Eure-et-Loir	40 778,10	30
Maître d'Œuvre	17 230,00	Agence de l'eau Seine Normandie	54 370,80	40
Travaux pour la création du forage	89 780,00	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	40 778,10	30
Hydrogéologue agréé	5 000,00			
Divers et imprévus (10 %)	12 357,00			
<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>135 927,00</b>	<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>135 927,00</b>	<b>100</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir une subvention à hauteur de 30 % du coût des travaux relatifs à la création d'un nouveau forage situé sur la commune de Le Thieulin
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

*Le plan de financement présenté en séance (annoncé à 137 515 €) comportait des erreurs. C'est la raison pour laquelle un nouveau plan de financement a été adopté par la délibération mentionnée ci-dessus.*

## 6. TOURISME

### DELIBERATION N°24-108 TARIFS DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ENTRE BEAUCE ET PERCHE AU TITRE DE 2024

La boutique connaît en 2024 sa troisième année d'existence et propose que le conseil communautaire adopte les tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme Intercommunal (lesquels ont été validés par les producteurs) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour les produits suivants :

PRODUITS	PRODUCTEURS	PRIX D'ACHAT 2023	PRIX DE VENTE VOTÉ 2023	PRIX D'ACHAT 2024	PRIX DE VENTE 2024
Sauté de Veau Marengo	EARL MOREAU	8,30 €	9,00 €	8,30 €	9,00 €
Terrine de bœuf en gelée	<i>Saint-Luperce</i>	5,10 €	6,00 €	5,10 €	6,00 €
Miel de fleurs - 250g	MATTHIEU POHU	3,46 €	4,50 €	3,46 €	4,50 €
Hydromel - 50 cl	APICULTEUR <i>Bailleau-le-Pin</i>	7,63 €	10,00 €	7,63 €	10,00 €
Jus de Pomme 1 L	BAÏO	2,33 €	3,00 €	2,33 €	3,00 €
Jus de Pomme 25 cL	<i>Bailleau-le-Pin</i>	1,35 €	2,00 €	1,35 €	2,00 €
Cidre Fruité 75cl		2,92 €	3,50 €	2,92 €	3,50 €
Cidre fruité 33cl		1,54 €	2,50 €	1,54 €	2,50 €
Madeleine boîte 2	VOTRE MADELEINE DE	5,40 €	7,00 €	5,40 €	7,00 €
Madeleine boîte 4	PROUST	16,36 €	18,00 €	16,36 €	18,00 €
Madeleine boîte 9	<i>Saint-Avit-lès-Guespières</i>	20,16 €	34,90 €	20,16 €	34,90 €
Rillettes Pur Porc Durbois 180g	EARL COUPE - LA FERME	4,00 €	6,00 €	5,50 €	7,00 €
Paté de Campagne Durbois 180g	DURBOIS	3,00 €	5,00 €	4,50 €	5,90 €
Terrine de boudin noir Durbois 180g	<i>Billancelles</i>	3,00 €	5,00 €	3,50 €	5,90 €
Stylo en bois	Laurent Sicoli - Tourneur de bois	24,00 €	29,00 €	24,00 €	29,00 €
Porte clé en bois	<i>Mottereau</i>	8,00 €	14,00 €	8,00 €	14,00 €
Coupe papier		18,00 €	24,00 €	18,00 €	24,00 €
Boîtes à bijoux en bois		26,00 €	40,00 €	26,00 €	40,00 €
Toupie en bois		8,00 €	10,00 €	8,00 €	10,00 €
Bouchon bouteille				18,00 €	24,00 €

Bouchon/Tire-bouchon				24,00 €	29,00 €
Décapsuleur				12,00 €	16,00 €
Savon artisanal	Laurent HOUVET - Heuziris <i>Fruncé</i>	3,38 €	6,75 €	3,38 €	6,75 €
Blonde	Brasserie Entre Beauce et Perche Cyril Renaux <i>Courville-sur-Eure</i>	2,64€	3,50€	2,64€	3,50€
Ambrée speculoos		2,64€	3,50€	2,64€	3,50€
Stout cardamome		2,64€	3,50€	2,64€	3,50€
Blonde madeleine		2,64€	3,50€	2,64€	3,50€
Triple		3,00€	4,00€	3,00€	4,00€
IPA		3,00€	4,00€	3,00€	4,00€
Blonde US		3,00€	4,00€	3,00€	4,00€
Huile de tournesol (25cl)	Huilerie Lemonnier - Nadège GEST Landelles			5,28€	6,00€
Huile de Colza (25cl)				5,28€	6,00€
Huile de chanvre (25cl)				7,92€	9,00€
Huile de chanvre (50cl)				14,77€	16,00€
Huile de noisette (25cl)				12€	14,00€
Huile de noix (25cl)				11,38€	12,00€
Huile de noix (50cl)				18,96€	20,00€
Nectar de fraises (72cl)	Saveurs de Fontaine - Antoine & Rozenn Fontaine-la-Guyon			7,17€	7,50€
Sirop de fraises (50cl)				9,50€	10,00€
Sirop de framboises (50cl)				11,60€	13,00€
Schorle Beauperché	La ferme du Tronchay Gallet - M. AUBRY			2,00€	2,50€
Jus plat de pommes à cidre				3,80€	4,30€
Jus plat de pommes et rhubarbe				4,30€	4,80€
Pétillant de pommes à cidre				5,00€	5,50€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs tels qu'ils ont été présentés dans le tableau précédent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier

## 7. TRANSPORT SCOLAIRE

### DELIBERATION N°24-109 VOTE DES TARIFS DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DES SORTIES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Par délibération en date du 3 juillet 2023, le conseil communautaire a décidé de fixer le tarif des prestations de transport, dans le cadre des sorties scolaires à un forfait de 25 € TTC auquel s'ajoute un coût kilométrique de 2,30 € TTC.

Par délibération n°23-149 en date du 3 juillet 2023, le conseil communautaire a décidé de fixer le tarif des prestations de transport, dans le cadre des sorties scolaires à un forfait de 25 € TTC auquel s'ajoute un coût kilométrique de 2,30 € TTC.

Ce service répond aux attentes de l'ensemble des écoles du territoire.

Pour autant, fort de ce succès, les temps d'attente des conducteurs/trices pour les sorties scolaires à la journée ne sont pas pris en compte.

La commission transport scolaire qui s'est réuni le 21 mai a engagé une réflexion sur le sujet et propose que les temps d'attente des conducteurs/trices pour les sorties à la journée soient facturés 15 €/heure, sous réserve que la distance soit supérieure à 50 kilomètres et que l'amplitude horaire (de la prise en charge au retour) excède 3 heures.

*Monsieur GIGOU indique que ce temps d'attente concerne les grands déplacements à la journée (à Châteaudun, Thoiry, Parc d'Astérix, Senonches) et ne concerne pas les déplacements pour les sorties vers les piscines du territoire et la médiathèque.*

*Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une compétence exercée par les communes. Les sorties périscolaires constituent une prestation, un service mutualisé proposé par la Communauté de Communes. Cette prestation assurée par un autre prestataire coûterait plus cher aux communes.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer le tarif des prestations de transport, dans le cadre des sorties scolaires à un forfait de 25 € TTC auquel s'ajoute un coût kilométrique de 2,30 € TTC
- **DECIDE** que les temps d'attente des conducteurs/trices pour les sorties à la journée soient facturés 15 €/heure, sous réserve que la distance soit supérieure à 50 kilomètres et que l'amplitude horaire (de la prise en charge au retour) excède 3 heures
- **ABROGE** la délibération n°2023-149 du conseil communautaire du 3 juillet 2023 sur le vote des tarifs des transports dans le cadre des sorties scolaires et périscolaires

## **8. ENFANCE JEUNESSE**

---

### **DELIBERATION N°24-110 VOTE DES TARIFS POUR LA PERIODE DU 01/09/2024 AU 31/08/2025 DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DES SEJOURS**

---

Dans le cadre de l'organisation et de la gestion par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) Primaire et Maternelle, d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) Ados, des séjours pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis, d'accueils périscolaires du matin et du soir, il y a lieu de fixer les tarifs pour la période du 01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

Sur travaux et propositions de la Commission Enfance Jeunesse qui s'est réuni le 16 mai 2024, les tarifs envisagés sont les suivants :

#### **ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET PRIMAIRES 3-12 ANS**

**Frais d'inscription ALSH et SEJOURS** : obligatoire, par famille, valable 1 an du 01/09/2024 au 31/08/2025, pour bénéficier de toutes les activités ALSH et SEJOURS organisées par le service enfance, selon le barème suivant :

Revenus Annuels	Tranche	Tarification
0-6000€	T1	18,00 €
6001-12000€	T2	
12001-18000€	T3	
18001-24000€	T4	23,00 €
24001-30000€	T5	
30001-36000€	T6	
36001-42000€	T7	28,00 €
42001-48000€	T8	
48001-54000€	T9	
+ de 54000€	T10	
Hors CDC		34,00 €

Pour les enfants placés en familles accueils, la tranche de référence sera la tranche T5, correspondant à la moyenne des revenus des adhérents sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

#### Forfaits vacances :

##### **Forfait vacances ALSH 3-12 ans :**

Revenus Annuels	Tranche	Semaine 5 jours Vacances	Forfait à la journée applicable uniquement aux Petites Vacances
		Tarification	Tarification
0-6000€	T1	41,00 €	9,25 €
6001-12000€	T2	50,40 €	11,60 €
12001-18000€	T3	54,60 €	12,65 €
18001-24000€	T4	58,80 €	13,70 €
24001-30000€	T5	64,00 €	15,00 €
30001-36000€	T6	68,30 €	16,10 €
36001-42000€	T7	72,60 €	17,20 €
42001-48000€	T8	78,00 €	18,50 €
48001-54000€	T9	84,50 €	20,10 €
+ de 54000€	T10	88,80 €	21,10 €
Hors CDC		103,30 €	24,70 €

**Prix du repas = 4,50 € pour déduction uniquement pour les enfants porteurs de PAI**

Pour les petites vacances, priorité aux inscriptions à la semaine complète de 5 jours sur les inscriptions à la journée.

Les accueils du matin et du soir sont compris dans le prix du forfait.

Les goûters sont compris dans le prix du forfait et donc fournis par la structure.



Un prorata en fonction du nombre de jours d'accueil réellement assuré sera appliqué lorsqu'un jour férié sera situé dans la semaine concernée.

Pour les enfants placés en familles accueils, la tranche de référence sera la tranche T5, correspondant à la moyenne des revenus des adhérents sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

**Réductions applicables aux familles nombreuses :**

2 enfants : Réduction de 10 %

3 enfants et plus : Réduction de 20 %

**Forfaits mercredis :**

**Forfaits Mercredis ALSH 3-12 ans : 1/2 journée ou journée complète**

Revenus Annuels	Tranche	Tarification	
		1/2 Journée Matin ou Après-midi	Journée Complète
0-6000€	T1	3,65 €	10,30 €
6001-12000€	T2	5,75 €	13,45 €
12001-18000€	T3	6,30 €	14,50 €
18001-24000€	T4	6,80 €	15,55 €
24001-30000€	T5	7,50 €	16,90 €
30001-36000€	T6	8,05 €	17,95 €
36001-42000€	T7	8,60 €	19,05 €
42001-48000€	T8	9,10 €	20,10 €
48001-54000€	T9	9,65 €	21,20 €
+ de 54000€	T10	10,20 €	22,25 €
Hors CDC		12,20 €	26,25 €

**Prix du repas = 4,50 € uniquement pour les inscriptions ½ journée et pour déduction uniquement pour les enfants porteurs de PAI**

Priorité aux inscriptions à la journée complète sur les inscriptions à la demi-journée

Les accueils du matin et du soir sont compris dans le prix du forfait.

Les goûters sont compris dans le prix du forfait et donc fournis par la structure pour les enfants accueillis l'après-midi.

Pas de réduction applicable aux familles nombreuses sur les forfaits du mercredi

Pour les enfants placés en familles accueils, la tranche de référence sera la tranche T5, correspondant à la moyenne des revenus des adhérents sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

**Forfaits séjours de vacances :**

**Forfait Séjour de Vacances 8-12 ans : Semaine 5 jours**

Revenus Annuels	Tranche	Tarification
0-6000€	T1	74,00 €
6001-12000€	T2	83,00 €
12001-18000€	T3	87,00 €

18001-24000€	T4	91,00 €
24001-30000€	T5	98,00 €
30001-36000€	T6	102,00 €
36001-42000€	T7	106,00 €
42001-48000€	T8	111,00 €
48001-54000€	T9	118,00 €
+ de 54000€	T10	124,00 €
<b>Hors CDC</b>		<b>136,00 €</b>

Les repas, les goûters, les transports et les activités sont compris dans le prix du forfait.  
Pas de réduction applicable aux familles nombreuses sur les forfaits des séjours de vacances.

### ACCUEILS DE LOISIRS ADOS 12-17 ANS

**Frais d'inscription ALSH et SEJOURS Ados** : obligatoire, par jeune, valable 1 an du 01/09/2024 au 31/08/2025, pour bénéficier de toutes les activités ALSH et SEJOURS organisées par le service jeunesse, selon le barème suivant :

REVENUS ANNUELS	ADHESION ANNUELLE
TRANCHE A 0 à 18 000 €	18,00 €
TRANCHE B 18 001 à 30 000 €	23,00 €
TRANCHE C + de 30 000 €	28,00 €
Hors CDC	34,00 €

Pour les adolescents placés en familles d'accueil, la tranche de référence sera la tranche B, correspondant à la moyenne des revenus des adhérents sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

**Tickets** : permettant l'accès aux diverses activités, aux prix suivants :

	Le ticket	Carnet de 10 tickets
<b>Tarifs</b>	2.00 €	18.00 €

**Prix du repas** : 4,50 €

### ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE 3-12 ANS

**Forfait Périscolaire du matin et du soir** : Ecole d'Illiers-Combray

Revenus Annuels	Tranche	Tarif pour - de 5 présences	Tarif pour + de 4 présences
0-6000€	T1	3,65 €	7,35 €
6001-12000€	T2	4,40 €	8,80 €
12001-18000€	T3	5,30 €	10,60 €
18001-24000€	T4	6,35 €	12,70 €

24001-30000€	T5	7,80 €	15,60 €
30001-36000€	T6	9,35 €	18,70 €
36001-42000€	T7	11,25 €	22,45 €
42001-48000€	T8	13,45 €	26,90 €
48001-54000€	T9	16,10 €	32,25 €
+ de 54000€	T10	18,80 €	37,60 €

A noter qu'une présence équivaut à un accueil d'un enfant sur un temps d'ouverture, le matin de 7h30 à 9h et/ou le soir de 16h30 à 18h30, quelle que soit la durée de présence.

### AUTRES

Le prix des repas pour les personnes extérieures au service (repas pouvant être pris par des agents autres que les équipes d'animation, partenaires, intervenants...), et pour les agents de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, est fixé à 4,50 € le repas.

Les paiements en chèque CESU et en Chèques-Vacances sont acceptés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer, pour la période du 01 Septembre 2024 au 31 Août 2025, les tarifs des ALSH, des SÉJOURS, des Accueils Périscolaires du matin et du soir, des Frais d'inscription tels que présentés
- **DECIDE** de fixer le prix des repas pour les personnes extérieures au service et pour les agents de la Communauté de Communes à 4,50 € le repas

### DELIBERATION N°24-111

#### MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DE STRUCTURES PETITE ENFANCE POUR 2025-2026

Le marché attribué à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) les Genêts d'Illiers-Combray pour une durée de trois ans (2021-2024) est en cours d'achèvement.

C'est pourquoi, un nouveau marché vient d'être lancé pour une durée de deux ans. La publicité de l'avis est intervenue le 29 mars dernier avec une remise des offres le 7 mai 2024 à 12 h.

A la suite de l'examen des offres, qui a eu lieu le 13 mai 2024, il est proposé de retenir l'offre de l'EHPAD les Genêts pour un montant de

- **2,86 € HT le repas**, soit un montant de 95 335,24 € HT correspondant à une livraison estimée à 33 334 repas pour les périodes scolaires 2024-2025 et 2025-2026
- **2,03 € HT le pique-nique** pour les périodes scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

*Monsieur le Président complète le propos en relevant que deux offres ont été remises dont une entreprise ne venant pas du département d'Eure-et-Loir*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture de repas en liaison froide des accueils de loisirs sans hébergement et des structures petite enfance pour 2025-2026 à L'EHPAD les Genêts pour un montant de **2,86 € HT le repas**, soit un montant de 95 335,24 € HT correspondant à une livraison estimée à 33 334 repas pour les périodes scolaires 2024-2025 et 2025-2026 et **2,03 € HT le pique-nique** pour les périodes scolaires 2024-2025 et 2025-2026.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## 9. RESEAUX SECS

---

### **DELIBERATION N°24-112 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ACCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INFOGEO 28 DEVELOPPE PAR ENERGIE EURE-ET-LOIR**

---

Depuis 2017, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a signé avec Energie Eure-et-Loir une convention lui permettant de bénéficier du système d'information géographique dit « infogéo 28 », lequel est également disponible pour les communes.

Deux conventions avaient été signés par la suite :

L'une approuvée par le conseil communautaire du 9 juillet 2018 pour la période 2018-2020, l'autre approuvée par le conseil communautaire du 7 juin 2021 pour la période 2021-2023.

Une nouvelle convention jointe à la présente note couvre la période 2024-2026.

L'accès à la plateforme Infogéo 28 donne lieu à une cotisation versée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche chaque année. Au titre de 2024, le montant de la cotisation s'élève à un montant de 2 730,73 euros.

La convention fixe en détail les droits et les obligations des parties.

Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le renouvellement de la convention pour l'accès à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au Système d'Information Géographique Infogéo 28 développé par Energie Eure-et-Loir

-**AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant

### **DELIBERATION N°24-113 ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE CHARTRES A BAILLEAU-LE-PIN : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE BAILLEAU-LE-PIN**

---

Ces travaux sont désormais achevés. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	108 392,16 €	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	54 196,08 €	50
		Commune de Bailleau-le-Pin (fonds de concours)	54 196,08 €	50
TOTAL	108 392,16 €	TOTAL	108 392,16 €	100

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Bailleau-le-Pin représentant 50 % du reste à charge soit un montant de 54 196,08 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 54 196,08 € auprès de la Commune de Bailleau-le-Pin dans le cadre de l'enfouissement de réseaux rue de Chartres à Bailleau-le-Pin
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

**DELIBERATION N°24-114**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE KENNEDY A COURVILLE-SUR-EURE : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE COURVILLE-SUR-EURE**

Ces travaux sont désormais terminés. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	184 196,75 €	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	81 708,40 €	44,36
		Synelva	20 779,96 €	11,28
		Commune de Courville-sur-Eure (fonds de concours)	81 708,39 €	44,36
TOTAL	184 196,75 €	TOTAL	184 196,75 €	100

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Courville-sur-Eure représentant près de 50 % du reste à charge soit un montant de 81 708,39 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 81 708,39 € auprès de la Commune de Courville-sur-Eure dans le cadre de l'enfouissement de réseaux rue de Kennedy à Courville-sur-Eure
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

**DELIBERATION N°24-115**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE LA GARE A COURVILLE-SUR-EURE :**  
**SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE**  
**COURVILLE-SUR-EURE**

Ces travaux sont désormais terminés. Le plan de financement définitif de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	41 195,50 €	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	20 597,75 €	50
		Commune de Courville-sur-Eure (fonds de concours)	20 597,75 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>41 195,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 195,50 €</b>	<b>100</b>

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Courville-sur-Eure représentant 50 % du reste à charge, soit un montant de 20 597,75 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 20 597,75 € auprès de la Commune de Courville-sur-Eure dans le cadre de l'enfouissement de réseaux rue de la Gare à Courville-sur-Eure
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

**DELIBERATION N°24-116**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUES GIRARDERIE ET DU VERGER A**  
**MONTIGNY-LE-CHARTIF : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS**  
**AUPRES DE LA COMMUNE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF**

Ces travaux sont désormais réalisés. Le plan de financement définitif pour la Communauté de Communes est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	70 554,35 €	Orange	1 793,10 €	2,54
		Département	21 166,00 €	30
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	23 797,63 €	33,73
		Commune de Montigny-le-Chartif (fonds de concours)	23 797,62 €	33,73
<b>TOTAL</b>	<b>70 554,35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 554,35 €</b>	<b>100</b>

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Montigny-le-Chartif représentant 50 % du reste à charge, soit un montant de 23 797,62 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 23 797,62 € auprès de la Commune de Montigny-le-Chartif dans le cadre de l'enfouissement de réseaux rues Girarderie et du Verger à Montigny-le-Chartif
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

**DELIBERATION N°24-117**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ROUTE DE COURVILLE-LOULAPPE A SAINT-LUPERCE : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-LUPERCE**

---

Ces travaux sont désormais terminés. Le plan de financement définitif de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	445 250,72 €	Synelva	67 715,78 €	15,21
		Département	28 200,00 €	6,33
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	174 667,47 €	39,23
		Commune de Saint-Luperce (fonds de concours)	174 667,47 €	39,23
<b>TOTAL</b>	<b>445 250,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>445 250,72 €</b>	<b>100</b>

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Saint-Luperce représentant 50 % du reste à charge soit un montant de 174 667,47 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 174 667,47 € auprès de la Commune de Saint-Luperce dans le cadre de l'enfouissement de réseaux route de Courville-Loulappe à Saint-Luperce
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

**DELIBERATION N°24-118**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX LA BUTTE A CHUISNES : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE CHUISNES**

---

Ces travaux sont désormais achevés. Le plan de financement définitif de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	68 873,28 €	Synelva	9 492,84 €	13,78
		Département	16 821,00 €	24,42
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	21 279,72 €	30,90
		Commune de Chuisnes (fonds de concours)	21 279,72 €	30,90
<b>TOTAL</b>	<b>68 873,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68 873,28 €</b>	<b>100</b>

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Chuisnes représentant 50 % du reste à charge soit un montant de 21 279,72 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 21 279,72 € auprès de la Commune de Chuisnes dans le cadre de l'enfouissement de réseaux situé au lieu-dit la Butte à Chuisnes
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

**DELIBERATION N°24-119**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX PROMENADE DE LA FONTAINE A ILLIERS-COMBRAY : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY**

Ces travaux sont désormais réalisés. Le plan de financement définitif pour la Communauté de Communes est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	14 989,38 €	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	7 494,69 €	50
		Commune d'Illiers-Combray (fonds de concours)	7 494,69 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>14 989,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 989,38 €</b>	<b>100</b>

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune d'Illiers-Combray représentant 50 % du reste à charge soit un montant de 7 494,69 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 7 494,69 € auprès de la Commune d'Illiers-Combray dans le cadre de l'enfouissement de réseaux Promenade de la Fontaine à Illiers-Combray
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire



**DELIBERATION N°24-120**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SITUES AU LIEU-DIT LA GRANDE MAISON**  
**SUR LA COMMUNE DE LE THIEULIN : SOLLICITATION D'UN FONDS DE**  
**CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE LE THIEULIN**

---

Ces travaux sont désormais achevés. Le plan de financement pour la Communauté de Communes est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	8 000,00 €	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	4 000,00 €	50
		Commune de Le Thieulin (fonds de concours)	4 000,00 €	50
<b>TOTAL</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>100</b>

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Le Thieulin représentant 50 % du reste à charge soit un montant de 4 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 4 000 € auprès de la Commune de Le Thieulin dans le cadre de l'enfouissement de réseaux situé au lieu-dit la Grande Maison à Le Thieulin
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

**DELIBERATION N°24-121**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SITUES AU LIEU-DIT LES RIGAUDIERES SUR**  
**LA COMMUNE DE LE THIEULIN : SOLLICITATION D'UN FONDS DE**  
**CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE LE THIEULIN**

---

Ces travaux sont désormais achevés. Le plan de financement pour la Communauté de Communes est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	51 656,46 €	Département	15 497,00 €	30
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	18 079,73 €	35
		Commune de Le Thieulin (fonds de concours)	18 079,73 €	35
<b>TOTAL</b>	<b>51 656,46 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 656,46 €</b>	<b>100</b>

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Le Thieulin représentant 50 % du reste à charge soit un montant de 18 079,73 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 18 079,73 € auprès de la Commune de Le Thieulin dans le cadre de l'enfouissement de réseaux situé au lieu-dit les Rigaudières à Le Thieulin
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

**DELIBERATION N°24-122**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SITUE RUES DES COURS BASSES, DU**  
**CHATEAU, BRICE THOMAS SUR LA COMMUNE DE FRIAIZE :**  
**SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE**  
**FRIAIZE**

---

Ces travaux sont désormais achevés. Le plan de financement pour la Communauté de Communes est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	%
Enfouissement de réseaux	83 968,83 €	Département	25 191,00 €	30
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	29 388,92 €	35
		Commune de Friaize (Fonds de concours)	29 388,91 €	35
<b>TOTAL</b>	<b>83 968,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 968,83 €</b>	<b>100</b>

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Friaize représentant 50 % du reste à charge soit un montant de 29 388,91 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant de 29 388,91 € auprès de la Commune de Friaize dans le cadre de l'enfouissement de réseaux situé rues des Cours Basses, du Château, Brice Thomas à Friaize
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

*Monsieur BUISSON trouve dommage que la Communauté de Communes sollicite le fonds de concours quatre ans après l'opération.*

*Monsieur le Président le regrette.*

*Monsieur RIOLET évoque les travaux d'enfouissement de réseaux rue Charles Péguy et Flonville situés à Fontaine la Guyon qui doit donner lieu à une convention de participation financière, le marché étant porté par la commune.*

*Monsieur le Président répond que la personne chargée du dossier est arrivée depuis peu. Il reconnaît des défaillances et le déplore. Il admet aussi que ce sont des dossiers difficiles à monter.*

## 10. QUESTIONS DIVERSES

---

### DSP Eau potable

*Monsieur le Président fait état de remarques de la préfecture suggérant la production d'un avenant n°1 concernant la déontologie et le respect des principes de la République en matière de laïcité.*

### Eau potable

*Monsieur le Président rend compte de soucis rencontrés sur la commune de Marchéville en matière de service assuré au sujet de la distribution d'eau potable. A l'occasion des travaux sur la commune d'Illiers-Combray, l'entreprise a dû faire appel à la société AQUALTER pour terminer les travaux qu'elle avait initiés et remettre en service. L'heure de coupure a duré plus longtemps que prévu. En outre, l'aspect de l'eau n'était pas conforme. Elle était effervescente. Monsieur LAGE reconnaît un problème de communication. Monsieur le Président l'admet également mais ajoute qu'il veillera à s'assurer que les entreprises qui interviennent soient réellement compétentes.*

*Monsieur MEUNIER indique qu'il ne dispose plus des relevés de consommation quotidienne. D'autres communes détiennent ces informations comme les communes de Les Châtelliers-Notre-Dame et Billancelles. Monsieur le Président rappelle que cela doit être mis en place. Cela a été signalé au nouveau délégué pour que tout le monde ait accès aux données.*

### Inauguration de l'accueil de loisirs de Bailleau-le-Pin

*L'inauguration pourrait avoir lieu le 3 juillet, sous réserve de confirmation. Les travaux sont terminés.*

### Projet Alimentaire Territorial

*Monsieur LOCHON informe le conseil que le questionnaire est en ligne. L'idée est de le promouvoir. Il est valable jusqu'au 15 juillet. Des affiches et des flyers sont à la disposition des communes.*

### Formation concernant le logiciel Autorisation du droit des sols

*Monsieur LOCHON relève que quelques communes n'ont pas répondu. Il souhaiterait que les groupes se constituent pour que les secrétaires de mairie soient formés le plus vite possible.*

### Contrat Local de Santé

*Monsieur le Président rappelle que la réunion de restitution se tiendra le mardi 25 juin à 18h à la salle des fêtes de Le Thieulin concernant la restitution de l'ORS (Observatoire Régional de la Santé).*

### Déchèterie d'Illiers-Combray

*Monsieur GIGOU indique que la déchèterie d'Illiers-Combray est ouverte depuis ce matin.*

Réunion avec la Direction Départementale des Finances Publiques sur le transfert de la compétence eau

*La réunion doit se tenir le lundi 3 juin 2024 à la salle des fêtes de Magny à 14h30.  
Madame MOURANT-PERINO demande combien de temps durera la réunion.  
Le Président estime la durée à deux heures.*

Marché de broyage des accotements de voirie

*Monsieur FAUQUET n'a pas de nouvelles au sujet de l'opération à venir.  
Monsieur le Président fait savoir qu'il va les relancer.*

Marché de fourniture des big-bags d'enrobés

*Monsieur FAUQUET souhaite savoir quand ce marché sera exécuté.  
Monsieur le Président répond que ce point a été évoqué ce matin en réunion de bureau.  
La consultation va être lancée en fonction des besoins des communes.  
Monsieur DE LACHEISSERIE demande quand la livraison aura lieu.  
Monsieur le Président précise qu'elle pourrait avoir lieu en juillet mais insiste pour que les communes répondent rapidement à la sollicitation pour passer la commande*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15.*

Le secrétaire de séance



Frédéric DELESTRE

Le Président



Philippe SCHMIT